



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 17

Procurations : 02

Convocation : 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. BERNARD Alain, Mme CAMPOY Marina, M. CLOTTES Gilles, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, M. LLENSE Gérard, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra.

Absent(s) : /

Procuration(s) : Mme PAJOT Christine donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.
Mme SOLA Sylvie donne procuration à M. MARIN Philippe.

Mme BATAILLE Anne a été nommée secrétaire de séance.

013 / 2024 - OBJET : BUDGET COMMUNAL – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2024

Monsieur le Maire présente le tableau prévisionnel des subventions aux associations pour l'année 2024.

Il rappelle que les membres des bureaux de ces associations ne peuvent participer au vote de la présente délibération.

Prenant acte de cette obligation légale, Madame Angélique LIMOUZI, Madame France PROFFIT, Madame Fabienne REDO, Monsieur Stéphane LORD et Monsieur Alain BERNARD quittent temporairement la séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose que les subventions pour l'année 2024 soient réparties comme suit :

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20240404-0132024-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

ASSOCIATION	Montant proposé
Sport Corneilla	800,00 €
Acrobate du Canigou	400,00 €
ULM	600,00 €
Tout pour les enfants	800,00 €
Stade Omnisport Corneillanais	700,00 €
Força Corneilla	300,00 €
Jardins familiaux	400,00 €
Neurones en Folie	300,00 €
The VIP Events	500,00 €
Comité d'animation	3 000,00 €
Pétanque	300,00 €
Anciens combattants	200,00 €
Souvenir français	300,00 €
Entente de la Têt	1 800,00 €
La Chasse	300,00
3 Corneillas	500,00 €
Força Réal Insertion	1 000,00 €
Yoga	300,00 €
Tir à l'Arc	300,00 €
Cuisinons ensemble	500,00 €
Les Nounous de Corneilla	300,00 €
Alors on danse Corneilla la Rivière	300,00 €
Parents d'élèves collège Millas	100,00 €
TOTAL	14 000,00 €

Après en avoir délibéré selon les modalités présentées ci-dessus, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- ✿ **D'APPROUVER** l'attribution des subventions aux associations susmentionnées pour l'année 2024, les crédits ayant été inscrits au budget de l'exercice ;
- ✿ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière, le 5 avril 2024
Le Maire,
René LAVILLE

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20240404-0132024-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024